

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



**Centre de tri intercommunal du Bois de
Léchaire**

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Vider une maison ?

Il est interdit d'utiliser le centre de tri pour vider une maison lors d'une vente ou d'une succession. Les déchets doivent être évacués par une entreprise. En cas d'infraction, des sanctions peuvent être prises.

Pas de sacs d'ordures ménagères aux déchets encombrants

Il est strictement interdit de mettre des sacs d'ordures ménagères dans la benne des déchets encombrants.

Tout déchet qui entre dans un sac de 35 l doit être jeté dans un sac taxé.

Le cas échéant, des déchets **encombrants** (> 35 l) doivent être mis dans **des sacs transparents** pour que leur contenu puisse être contrôlé.

Préparer le tri à la maison

Merci de **faire le tri à la maison** et de venir au centre de tri avec des objets triés correctement.

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paye une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchets annuelle**, que je paye à la commune, est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de mon centre de tri.

Mon réflexe de tri à la source

Quand je fais mes achats,

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** dans lesquels je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en PET et autres plastiques, piles, appareils hors d'usage, etc.
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, ...)
- si possible, **je laisse sur place les emballages** de certains achats.

Objectifs de ce centre de tri

- être pratique et efficace pour la population
- avoir les coûts les plus modérés possibles
- contribuer le plus possible au développement durable (efficacité écologique du tri et du recyclage)

Commune de Dompierre VD

Administration communale

Commune de Dompierre VD
Route de Lucens 1
1682 Dompierre (Vaud)
+41 26 652 46 40
commune@dompierre-vd.ch

Municipale responsable du Centre de tri intercommunal

Barbara Jenny
1682 Dompierre VD
dechetterie@dompierre-vd.ch

Mes efforts utiles pour le bien commun

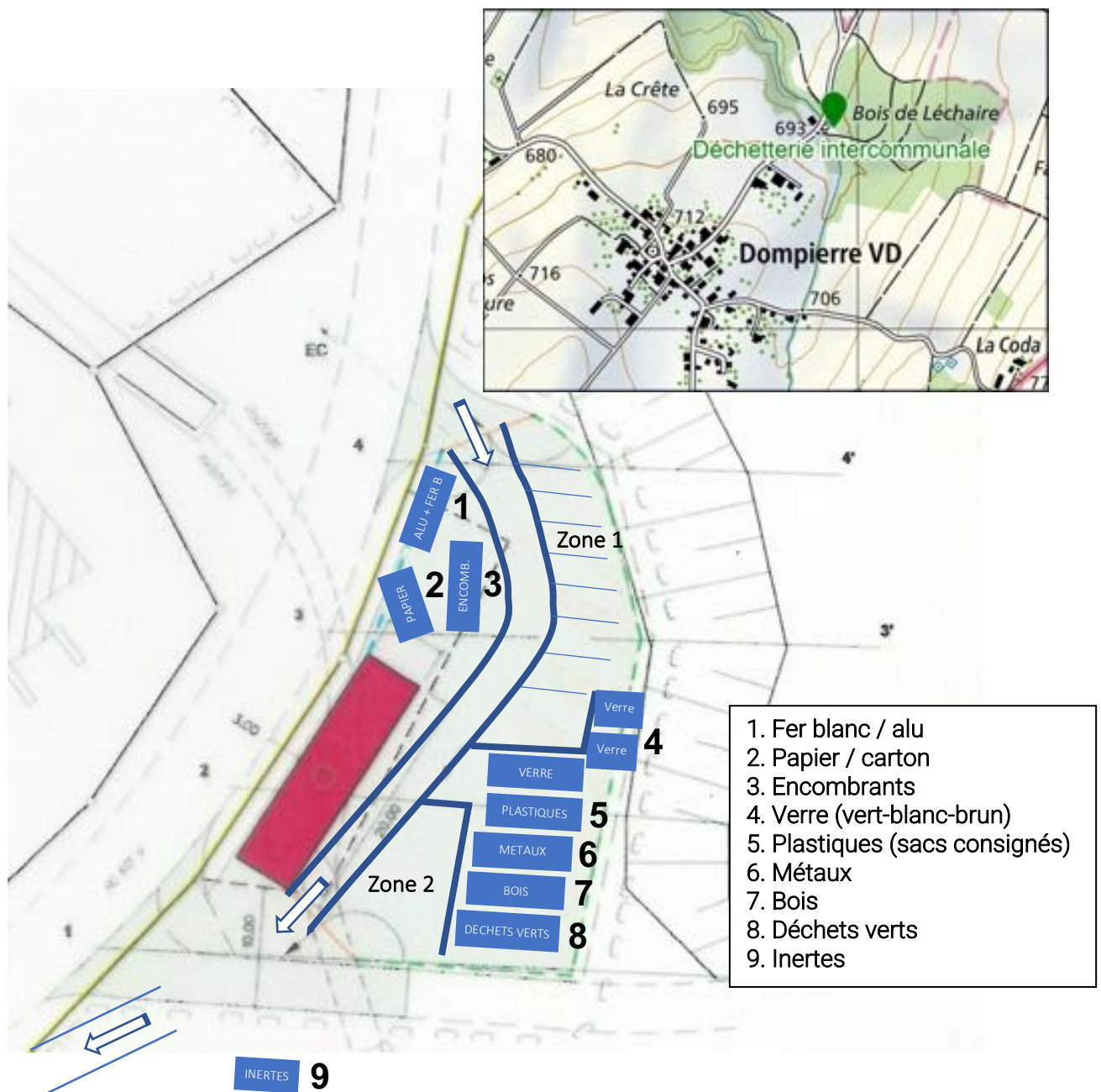
Pour réduire les frais du centre de tri, la réduction du volume de certaines bennes est important :

- **écraser les cannettes en alu** et tout autre déchet en alu ou en fer blanc
- **traiter le plus de déchets verts possibles soi-même** (herbe de tonte sur les chemins du potager par ex., tas de branches dans le jardin, etc.).
- **limiter les déchets encombrants, de bois et de plastiques.**

La qualité de votre tri permet une meilleure valorisation des déchets.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Accès et parcage



La zone centrale doit rester libre de manière à pouvoir toujours circuler dans le centre de tri.

- À l'intérieur du centre de tri, les personnes en voiture sont invitées à se parquer en épi après l'entrée du côté gauche (Zone 1).
- Les personnes en véhicules avec remorque sont invitées à se parquer le long des bennes métaux, bois et déchets verts (Zone 2).

Il est strictement interdit de fumer dans le centre de tri.

Prière de surveiller les jeunes enfants. Danger avec les véhicules !

Comment bien trier ?



Aluminium et boîtes de conserve

Fer blanc : boîtes de conserves rincées, sprays vidés, etc.

Les tablettes de médicaments en alu, les emballages avec film en alu, etc. doivent être jetés dans les sacs taxés. Merci d'écraser les déchets si possible (cannes).



Déchets compostables ménagers

DECHETS NON REPRIS (car problèmes d'hygiène). Compost privé ou dans les sacs taxés.



Papier et carton

Journaux, cartons d'emballage.

Le papier souillé ou alimentaire (mouchoir, nappe de table, serviette) doit être éliminé dans les sacs taxés. Pas de gras ! Pas de gobelets, assiettes, etc. avec film plastique.



Déchets inertes (petites quantités)

Briques, béton, carrelage, vitres, pots en terre cuite, céramique, miroir, etc. **En cas de rénovations, l'élimination des matériaux inertes doit être organisée et prise en charge par le propriétaire.**



Déchets encombrants combustibles

Plastiques durs, toiles, canapé, matelas, etc. **Les objets constitués de plusieurs matériaux (comme table, chaise de bureau, parasol, etc.) doivent être démontés. Pas accepté : tout ce qui rentre dans un sac de 35 l -> sac taxé.**



Huiles minérales et végétales

Il est important que les huiles soient à l'état liquide et versées dans les fûts.



Verre

Bouteilles et bocaux vides, sans bouchon/couvercle. **Verre à trier: 1) vert (et autres couleurs) ; 2) blanc ; 3) brun.**

Pas dans ces bennes : vitres, cristal, pyrex, etc. -> inertes ; néons et ampoules -> conteneur spécifique.



Textiles et chaussures

TEXTURA

Textiles et chaussures utilisables. A mettre dans des sacs (max. 60 l).



Ferraille (objets métalliques)

Objets métalliques (METAUX). Ferraille, vélo, chéneaux, tuyaux, etc.



PET

Bouteilles PET (boisson). **Les bouteilles de vinaigre, d'huile, de sauce à salade, de shampoing, etc. sont à ramener dans les commerces ou à éliminer dans les sacs taxés.**



Bois

Bois massifs, panneaux dérivés du bois.

Meubles démontés. Branches d'un diamètre de plus de 3 cm. Par jour d'ouverture max. 0,3 m3. **En cas de rénovations, l'élimination doit être prise en charge par le propriétaire.**



Capsules en alu

Uniquement les capsules en aluminium. **Les capsules en plastique vont dans les sacs taxés.**



Gazon

Dans la benne déchets verts. Si possible : compost privé ou utilisation privée (par ex. sur les chemins du potager, autour des arbres, etc.).



Tubes lumineux (néon) / LED

Néons et ampoules LED dans le conteneur prévu à cet effet.



Déchets de jardin

Dans la benne déchets verts : tailles d'arbres, branches, gazon, etc. Branches max. 3 cm de diamètre, 50 cm de longueur, max. 1 m3 par semaine. Si possible : compost privé.



Piles et accumulateurs

A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, au centre de tri dans le container prévu à cet effet.



Appareils électriques et électroniques

Dans le container prévu à cet effet (déchets électroniques, petits électro-ménagers). Grands électro-ménagers (machine à laver, cuisinière, frigo, ...) à mettre sur palette. Ecrans dans box spécifique (danger de poudre toxique si écran se casse).



Batteries d'autos

Dans le container prévu à cet effet.



Peintures

Egalement peintures à l'eau. A rapporter, en priorité dans les points de vente. Sinon, au centre de tri en petites quantités.



Déchets spéciaux des ménages

Solvants, mousse en tube, etc.

PAS DE MEDICAMENT ! (à rapporter en pharmacie)



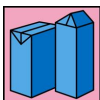
Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, au centre de tri, dans le container prévu à cet effet.



Sagex

A mettre dans le sac prévu à cet effet. Seulement les sagex ayant des grains (polystyrène expansé) (mais aussi le styrofoam jaune (polystyrène extrudé, XPS)).



Berlingots / Briques à boissons

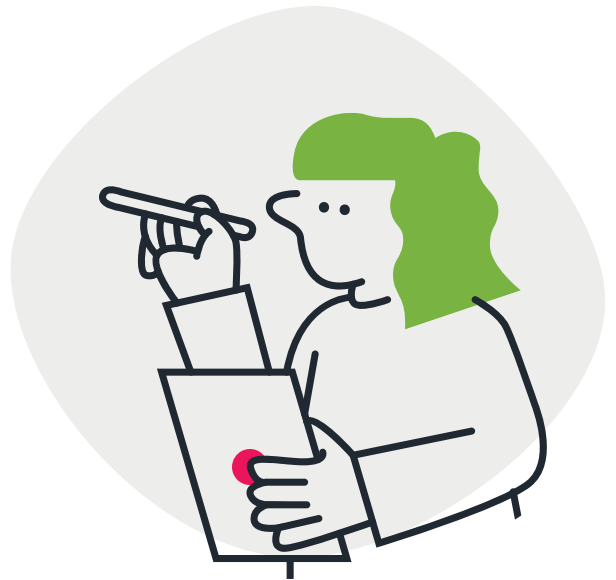
Dans les sacs taxés ou **dans des sacs consignés pour les plastiques et briques (sammelsack.ch, voir info page suivante) (benne à disposition au centre de tri pour ces sacs consignés).**



Litière de chat

DECHETS NON REPRIS (car problèmes d'hygiène)

Mettre dans les sacs taxés. Lire les consignes concernant l'évacuation du produit.



CD

A mettre dans le box des appareils électroniques (recyclage compris dans la taxe de l'appareil audio acheté).



Médicaments

DECHETS NON REPRIS

A rapporter à la pharmacie.



Pneus

DECHETS NON REPRIS : pneus, laine et fibre de verre/pierre.

Horaires

Fermeture du centre de tri

Lundi 1 - mardi 2 janvier 2024

Lundi 1 avril 2024

Lundi 20 mai 2024

Lundi 16 septembre 2024

Mercredi 25 décembre 2024

Nouvel An

Lundi de Pâques

Lundi de Pentecôte

Lundi du Jeûne

Noël

Particuliers

Lundi de 17h00 à 18h30

Samedi de 08h00 à 11h30

Entreprises et exploitations agricoles


Mercredi de 15h30 à 17h00

Le centre de tri ferme 5 minutes avant les heures indiquées. Nous vous prions de respecter cette directive.

1. Le verre sera désormais trié par couleurs. Cela a du sens d'un point de vue industriel, écologique et financier pour notre centre de tri. On peut ainsi maintenir la taxe la plus basse possible. Merci pour votre effort !

- verre vert : on peut aussi y mettre des bouteilles dont on n'est pas sûr de la couleur et les autres couleurs (bleu, rouge, ...)
- verre blanc : il faut impérativement ne mettre que du verre blanc.
- verre brun : il ne faut mettre que du verre brun.

2. Le recyclage des plastiques était compliqué et la filière pas efficace. La benne des plastiques durs a été supprimée. La Confédération devrait mettre sur pied une filière pour 2025.

- Le PET des bouteilles de boisson est toujours recyclé avec PET Recycling. 
- Les flacons de petites tailles (jusqu'à 2 litres environ) sont à ramener gratuitement dans les commerces (Migros, COOP, etc.).
- Les gros déchets en plastique (n'entrant pas dans un sac 35 l) sont mis aux encombrants. Les bidons (> de 2 litres) sont à remettre au surveillant (→ presse → encombrants).

○ Une benne est mise à disposition pour des sacs consignés destinés aux plastiques (presque tous les plastiques, les briques Tetrapak → recyclés à 80% !). Ces sacs (60 l, 110 l) sont en vente pour notre population dans les administrations communales de Dompierre, Prévonnoloup et Lovatens (économie par rapport aux sacs Air-pro : entre 25-28%).

Renseignez-vous : sammelsack.ch/informations.html





Dompierre - Centre de tri intercommunal du Bois de Léchaire

Calendrier

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1 Lundi de Pâques		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3	15h30-17h00 (entreprises)			3 15h30-17h00 (entreprises)	1 15h30-17h00 (entreprises)	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6	08h00-11h30	3 08h00-11h30	2 08h00-11h30	6 08h00-11h30	4 08h00-11h30	1 08h00-11h30
D 7		4	3	7	5	2
L 8	17h00-18h30	5 17h00-18h30	4 17h00-18h30	8 17h00-18h30	6 17h00-18h30	3 17h00-18h30
M 9		6	5	9	7	4
M 10	15h30-17h00 (entreprises)	7 15h30-17h00 (entreprises)	6 15h30-17h00 (entreprises)	10 15h30-17h00 (entreprises)	8 15h30-17h00 (entreprises)	5 15h30-17h00 (entreprises)
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13	08h00-11h30	10 08h00-11h30	9 08h00-11h30	13 08h00-11h30	11 08h00-11h30	8 08h00-11h30
D 14		11	10	14	12	9
L 15	17h00-18h30	12 17h00-18h30	11 17h00-18h30	15 17h00-18h30	13 17h00-18h30	10 17h00-18h30
M 16		13	12	16	14	11
M 17	15h30-17h00 (entreprises)	14 15h30-17h00 (entreprises)	13 15h30-17h00 (entreprises)	17 15h30-17h00 (entreprises)	15 15h30-17h00 (entreprises)	12 15h30-17h00 (entreprises)
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20	08h00-11h30	17 08h00-11h30	16 08h00-11h30	20 08h00-11h30	18 08h00-11h30	15 08h00-11h30
D 21		18	17	21	19	16
L 22	17h00-18h30	19 17h00-18h30	18 17h00-18h30	22 17h00-18h30	20 Lundi de Pentecôte	17 17h00-18h30
M 23		20	19	23	21	18
M 24	15h30-17h00 (entreprises)	21 15h30-17h00 (entreprises)	20 15h30-17h00 (entreprises)	24 15h30-17h00 (entreprises)	22 15h30-17h00 (entreprises)	19 15h30-17h00 (entreprises)
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27	08h00-11h30	24 08h00-11h30	23 08h00-11h30	27 08h00-11h30	25 08h00-11h30	22 08h00-11h30
D 28		25	24	28	26	23
L 29	17h00-18h30	26 17h00-18h30	25 17h00-18h30	29 17h00-18h30	27 17h00-18h30	24 17h00-18h30
M 30		27	26	30	28	25
M 31	15h30-17h00 (entreprises)	28 15h30-17h00 (entreprises)	27 15h30-17h00 (entreprises)		29 15h30-17h00 (entreprises)	26 15h30-17h00 (entreprises)
J		29	28		30	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30 08h00-11h30			29 08h00-11h30
D			31			30
L						
M						



Dompierre - Centre de tri intercommunal du Bois de Léchaire

Calendrier

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1	17h00-18h30					
M 2				1		
M 3	15h30-17h00 (entreprises)			2 15h30-17h00 (entreprises)		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1	
S 6	08h00-11h30	3 08h00-11h30		5 08h00-11h30	2 08h00-11h30	
D 7		4	1	6	3	1
L 8	17h00-18h30	5 17h00-18h30	2 17h00-18h30	7 17h00-18h30	4 17h00-18h30	2 17h00-18h30
M 9		6	3	8	5	3
M 10	15h30-17h00 (entreprises)	7 15h30-17h00 (entreprises)	4 15h30-17h00 (entreprises)	9 15h30-17h00 (entreprises)	6 15h30-17h00 (entreprises)	4 15h30-17h00 (entreprises)
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13	08h00-11h30	10 08h00-11h30	7 08h00-11h30	12 08h00-11h30	9 08h00-11h30	7 08h00-11h30
D 14		11	8	13	10	8
L 15	17h00-18h30	12 17h00-18h30	9 17h00-18h30	14 17h00-18h30	11 17h00-18h30	9 17h00-18h30
M 16		13	10	15	12	10
M 17	15h30-17h00 (entreprises)	14 15h30-17h00 (entreprises)	11 15h30-17h00 (entreprises)	16 15h30-17h00 (entreprises)	13 15h30-17h00 (entreprises)	11 15h30-17h00 (entreprises)
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20	08h00-11h30	17 08h00-11h30	14 08h00-11h30	19 08h00-11h30	16 08h00-11h30	14 08h00-11h30
D 21		18	15	20	17	15
L 22	17h00-18h30	19 17h00-18h30	16 17h00-18h30	21 17h00-18h30	18 17h00-18h30	16 17h00-18h30
M 23		20	17	22	19	17
M 24	15h30-17h00 (entreprises)	21 15h30-17h00 (entreprises)	18 15h30-17h00 (entreprises)	23 15h30-17h00 (entreprises)	20 15h30-17h00 (entreprises)	18 15h30-17h00 (entreprises)
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27	08h00-11h30	24 08h00-11h30	21 08h00-11h30	26 08h00-11h30	23 08h00-11h30	21 08h00-11h30
D 28		25	22	27	24	22
L 29	17h00-18h30	26 17h00-18h30	23 17h00-18h30	28 17h00-18h30	25 17h00-18h30	23 17h00-18h30
M 30		27	24	29	26	24
M 31	15h30-17h00 (entreprises)	28 15h30-17h00 (entreprises)	25 15h30-17h00 (entreprises)	30 15h30-17h00 (entreprises)	27 15h30-17h00 (entreprises)	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31 08h00-11h30	28 08h00-11h30		30 08h00-11h30	28 08h00-11h30
D			29			29
L			30 17h00-18h30			30 17h00-18h30
M						31